

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-80

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 1 du Gouvernement

ARTICLE 38

À l'alinéa 108, après le mot :

« que »,

insérer les mots :

« la moitié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement correspond à l'amendement II-1066, tombé.

Amendement de précision.